ART. UNIQUE N° 660

## ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2022

VISANT À ABOLIR LA CORRIDA : UN PETIT PAS POUR L'ANIMAL, UN GRAND PAS POUR L'HUMANITÉ - (N° 329)

Commission	
Gouvernement	

## **SOUS-AMENDEMENT**

N º 660

présenté par Mme Ménard

à l'amendement n° 549 de M. Caron

-----

## ARTICLE UNIQUE

Rédiger ainsi l'alinéa 6 :

« III. – Le I n'est pas applicable aux courses landaises, aux courses camarguaises, au toreo comique ou charlotade, au toro-piscine, à la corrida portugaise et aux lâchers ou autres courses de taureaux sans discrimination. »

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette liste donne à voir la variété des jeux tauromachiques qui existent en France. Il convient de les lister pour les protéger des nouvelles attaques "animalistes".